

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/03/2010

Réception par le Prefet : 12/03/2010

Publication : 19/03/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-4-9-1

Séance du vendredi 12 mars 2010

### **AIDES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS**



#### **- 1ÈRE PROGRAMMATION 2010 -**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU La délibération n° 2009-5-9-2 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative aux moyens d'intervention en faveur du sport,

VU La délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU Le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête la 1<sup>ère</sup> programmation des équipements sportifs et socio-culturels de l'exercice 2010 conformément à l'annexe du rapport,
- Autorise :
  - le versement de ces subventions conformément au règlement financier en vigueur. Pour les projets associatifs, le mandatement de l'aide financière est subordonné au versement effectif de la contrepartie communale,
  - le Président du Conseil Général à signer les conventions avec l'Association de la Chorale Ouvrière de Mulhouse et l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM ci-jointes,

- Prend en compte la requête de la Communauté de Communes des Collines de Riedisheim pour le transfert à la CARMA des dossiers ESC04153, ESC04151, SPC03712 et GCE03591.
  
- Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 1 476 848 € sera prélevée sur le Budget Départemental comme suit
  - 1 296 081 € au chapitre 204, fonction 32, nature 20414-2482-102,
  - 180 767 € au chapitre 204, fonction 32, nature 2042-2492-102.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

en faveur de la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de  
Mulhouse pour la construction d'une salle polyvalente et  
d'un mur de soutènement des terrains de pétanque

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 1<sup>er</sup> juin 2009,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Sportives), sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 351 - 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du 12 mars 2010,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

La Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse représentée par Madame Cynthia ZEISSER, Présidente, habilitée par une délibération de l'Assemblée Générale du 27 avril 2007,

ci-après désignée " la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse "

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : Objet**

Le Conseil Général alloue deux aides financières à la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse pour la construction d'une salle polyvalente et d'un mur de soutènement des terrains de pétanque.

### **I - OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT**

#### **ARTICLE 2 : subventions d'investissement**

- Construction d'une salle polyvalente (SPA03513)
  - Dépense prévisionnelle : 330 000 € TTC,
  - Dépense subventionnable : 273 585 € TTC,
  - Taux : 20 %,
  - Subvention : 54 717 €,
- Construction d'un mur de soutènement des terrains de pétanque (ESA03604)
  - Dépense prévisionnelle : 35 486 € TTC,
  - Dépense subventionnable : 35 486 € TTC,
  - Taux : 20 %,
  - Subvention : 7 097 €.

Ces subventions sont révisables à la baisse dans l'hypothèse d'un coût de réalisation inférieur aux dépenses subventionnables.

Dans ces conditions, le Département du Haut Rhin alloue des subventions d'investissement d'un montant global de 61 814 Euros. Ces subventions contribuent au financement des travaux visés à l'article 1.

Le cas échéant, toute modification de ces subventions sera concrétisée par la signature d'un avenant.

#### **ARTICLE 3 : modalités de versement**

Conformément au règlement financier du Département, les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération sur présentation des justificatifs des dépenses acquittées et d'un certificat communal attestant du versement effectif de la contrepartie communale.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le chapitre 204, fonction 32 nature 2042-2492-102, du budget départemental, et viré au compte n° 10278 03007 00027784840 70 du CCM MULHOUSE SAINT PAUL.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

## **II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

### **ARTICLE 4 :**

La Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse s'engage à :

- a) Informer le Département du déroulement des travaux (obtention du permis de construire, démarrage, avancement des chantiers jusqu'à réception des travaux),
- b) Mentionner l'aide financière du Département sur tous les supports, panneaux et documents relatifs aux opérations d'investissements,
- c) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement des aides).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement.

## **III - CLAUSES GENERALES**

### **ARTICLE 5 : durée**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

La durée de validité des aides est de 3 ans à compter de la date de notification.

### **ARTICLE 6 : résiliation de la convention**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse d'achever sa mission.

**ARTICLE 7 : caducité de la convention**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse.

**ARTICLE 8 : remboursement des subventions**

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra annuler les subventions et demander leur remboursement.

**ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

La Présidente de  
la Chorale Ouvrière Union  
Zuckerberg de Mulhouse

Le Président du Conseil Général

Cynthia ZEISSER

Charles BUTTNER

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

en faveur de l'Association Sportive Ile Napoléon de  
RIXHEIM pour la reconstruction du club-house

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 20 décembre 2009,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Sportives), sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 351 - 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2008,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM, représentée par Monsieur Bernard BENTZ, Président de l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM habilité par l'Assemblée Générale du

ci-après désignée "l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet**

Le Conseil Général alloue une aide financière à l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM pour la reconstruction du club-house.

### **I - OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT**

#### **ARTICLE 2 : subvention d'investissement**

- Dépense prévisionnelle : 154 045 € TTC,
- Dépense subventionnable : 154 045 € TTC,
- Taux de subvention : 20 %,

Cette subvention est révisable à la baisse dans l'hypothèse d'un coût de réalisation inférieur à la dépense subventionnable.

Dans ces conditions, le Département du Haut Rhin alloue une subvention d'investissement de 30 809 Euros. Cette subvention contribue au financement des travaux visés à l'article 1.

Le cas échéant, toute modification de la subvention sera concrétisée par la signature d'un avenant.

#### **ARTICLE 3 : modalités de versement**

Conformément au règlement financier du Département, la subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération sur présentation des justificatifs des dépenses acquittées et d'un certificat communal attestant du versement effectif de la contrepartie communale.

Le versement sera effectué par prélèvement sur le chapitre 204, fonction 32 nature 2042-2492-102, et viré au compte n° 10278 03036 00021119346 52 - CCM RIXHEIM.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

### **II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

#### **ARTICLE 4 :**

L'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM s'engage à :

- a) Informer le Département du déroulement des travaux (obtention du permis de construire, démarrage, avancement des chantiers jusqu'à réception des travaux),



- b) Mentionner l'aide financière du Département sur tous les supports, panneaux et documents relatifs aux opérations d'investissements,
- c) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement des aides).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

### **III - CLAUSES GENERALES**

#### **ARTICLE 5 : durée**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention.

La durée de validité de l'aide est de 3 ans à compter de la date de notification.

#### **ARTICLE 6 : résiliation de la convention**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM d'achever sa mission.

#### **ARTICLE 7 : caducité de la convention**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM.

**ARTICLE 8 : remboursement de la subvention**

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

**ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Le Président de  
l'Association Sportive Ile Napoléon  
de RIXHEIM

Bernard BENTZ

Le Président du Conseil Général

Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 MARS 2010

**Piscines**  
**PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PIE03545	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE</b> Réfection de la piscine	20 856,00	40%	8 340,00
PIE03541	<b>RIBEAUVILLE</b> Rénovation de la piscine Carola	144 002,00	20%	28 800,00
			Total	37 140,00

**Equipements complémentaires  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ESC04215	<b>ALTKIRCH</b> Création d'un système d'éclairage de 120 lux au terrain d'entraînement du Roggenberg	15 200,00	20%	3 040,00
ESA03614	<b>ASSOCIATION ILE NAPOLEON</b> Reconstruction du club-house	154 045,00	20 %	30 809,00
ESC04153	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE</b> Construction d'un club house destiné au Tennis Club de BRUNSTATT	183 915,00	24%	44 140,00
ESC04151	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE</b> Construction d'un bâtiment vestiaires-douches au stade de football de ZIMMERSHEIM	297 375,00	24%	71 370,00
ESC04172	<b>GUEWENHEIM</b> Remplacement du chauffage du Football Club	19 267,00	19%	3 660,00
ESC04202	<b>HAGENBACH</b> Réfection du vestiaire douche	13 302,00	26%	3 460,00
ESC04143	<b>HOCHSTATT</b> Construction d'un vestiaire douche au nouveau stade	365 085,00	20%	73 017,00
ESC04207	<b>LAUW</b> Réfection des façades du club house du FCL	3 739,00	15%	560,00
ESC04199	<b>NIEDERBRUCK</b> Mise en place d'une clôture aux abords de l'aire de jeux et du terrain de foot - 146 ml	4 380,00	20%	876,00
ESC04218	<b>RIQUEWIHR</b> Mise en place de l'éclairage du terrain de football	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04203	<b>WECKOLSHEIM</b> Réfection extérieure du club-house	57 010,00	36%	20 524,00
ESC04156	<b>WECKOLSHEIM</b> Réhabilitation du club-house	15 050,00	36%	5 418,00
ESC04193	<b>WIDENSOLEN</b> Eclairage du terrain de football	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04191	<b>WIDENSOLEN</b> Mise en place d'une clôture aux abords de l'aire de jeux et des terrains de kid's moto et foot	23 963,00	20%	4 793,00
ESC04196	<b>WITTENHEIM</b> Mise en place d'une clôture d'enceinte aux terrains de tennis couverts	2 460,00	20%	492,00
			<b>Total</b>	<b>268 239,00</b>

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 MARS 2010**Equipements socio-culturels  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
JFA03513	<b>ASSOCIATION DES AMIS DES JARDINS FAMILIAUX DE GUEBWILLER</b> Création de quatre abris de jardins	4 944,00	20%	990,00
JFA03511	<b>ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX CERNAY</b> Forage d'un puits	2 361,00	20%	470,00
SPA03513	<b>CHORALE OUVRIERE MULHOUSE</b> Construction d'une salle polyvalente	273 585,00	20%	54 717,00
SPC03712	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE</b> Construction d'une salle polyvalente à BRUEBACH	419 939,00	29%	121 780,00
SPC03722	<b>ILLHAEUSERN</b> Agrandissement et réhabilitation de la salle polyvalente	487 695,00	11%	53 645,00
JFA03510	<b>JARDINS FAMILIAUX LANDSER</b> Création complète de neuf parcelles	10 750,00	20%	2 150,00
JFA03512	<b>JARDINS FAMILIAUX SCHOFF - PFASTATT</b> Remplacement de six abris de jardin	9 367,00	20%	1 873,00
SPC03720	<b>LUEMSCHWILLER</b> Réfection de la salle polyvalente	4 289,00	39%	1 672,00
SPC03717	<b>SOULTZEREN</b> Installation d'une alarme incendie à la salle polyvalente	4 068,00	34%	1 383,00
SPC03719	<b>WALBACH</b> Remplacement de fenêtres et de portes à la salle polyvalente	9 408,00	37%	3 481,00
SPC03711	<b>WALHEIM</b> Rénovation de la salle polyvalente	223 433,00	29%	64 796,00
SPC03718	<b>WESTHALTEN</b> Remplacement du chauffage de la salle polyvalente	53 128,00	14%	7 438,00
SPC03727	<b>WITTERSDORF</b> Réfection des façades de la salle polyvalente	13 601,00	31%	4 216,00
SPC03705	<b>WITTERSDORF</b> Extension du dépôt d'incendie communal (adjonction de la salle polyvalente)	92 657,00	31%	28 724,00

Total	347 335,00
-------	------------

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 MARS 2010

**Equipements sportifs couverts  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GCE03589	<b>ALTKIRCH</b> Isolation des locaux de stockage de la salle des sports La Palestre	18 476,00	19%	3 510,00
GCE03593	<b>BARTENHEIM</b> Remplacement du chauffage du gymnase de l'espace 2000	36 335,00	18%	6 540,00
GCE03591	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE</b> Extension du gymnase Bartholdi de RIEDISHEIM	231 632,00	29%	67 173,00

Total	77 223,00
-------	-----------

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 MARS 2010**Equipements spécialisés et de loisirs  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ESC04213	<b>ALTKIRCH</b> Mise en place d'un drainage et d'un arrosage au terrain d'entraînement du Roggenberg	48 865,00	20%	9 770,00
ESC04212	<b>ALTKIRCH</b> Création d'un système d'arrosage au terrain d'honneur du Roggenberg	15 200,00	20%	3 040,00
ESA03602	<b>ASER TENNIS RIXHEIM</b> Remplacement de l'armoire électrique du court de tennis couvert	5 316,00	20%	1 063,00
ESC04204	<b>ASPACH-LE-BAS</b> Création d'un plateau sportif	43 752,00	20%	8 750,00
ESC04173	<b>BATTENHEIM</b> Création d'un plateau sportif	28 700,00	20%	5 740,00
ESC04174	<b>BATTENHEIM</b> Création d'une aire de jeux	9 600,00	20%	1 920,00
ESC04169	<b>BENNIWIHR</b> Réfection du terrain de football d'honneur	9 577,00	20%	1 915,00
ESC04182	<b>BISCHWIHR</b> Réfection de deux terrains de football	8 492,00	20%	1 700,00
ESC04123	<b>CERNAY</b> Réalisation d'une rampe de départ pour le bi-cross	11 700,00	20%	2 340,00
ESA03604	<b>CHORALE OUVRIERE MULHOUSE</b> Réalisation du mur de soutènement des terrains de pétanque	35 486,00	20%	7 097,00
ESC04099	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH</b> Création d'un plateau sportif à CARSPACH	52 601,00	20%	10 520,00
ESC04176	<b>FRIESEN</b> Création d'un terrain de pétanque	3 451,00	20%	690,00
ESC04179	<b>ISSENHEIM</b> Création d'un court de tennis couvert	114 000,00	20%	22 800,00
ESC04184	<b>KATZENTHAL</b> Réfection du plateau sportif	2 022,00	20%	405,00
ESC04178	<b>KAYSERSBERG</b> Réfection d'un court de tennis extérieur	10 497,00	20%	2 100,00

ESC03964	<b>KINGERSHEIM</b> Construction d'un plateau sportif dans le quartier Tival	70 328,00	20%	14 065,00
ESC04205	<b>LIEPVRE</b> Création d'un skate park	30 400,00	20%	6 080,00
ESC04211	<b>LUTTERBACH</b> Création d'un système d'arrosage au stade rue des Pêcheurs	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04210	<b>OBERSAASHEIM</b> Création d'un plateau sportif	64 775,00	20%	12 955,00
ESC04209	<b>OBERSAASHEIM</b> Création d'une aire de jeux	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04187	<b>PARC DES SPORTS MITTELWIHR &amp; ENVIRONS</b> Réfection du terrain de football intercommunal	138 471,00	20%	27 694,00
ESC04188	<b>PARC DES SPORTS MITTELWIHR &amp; ENVIRONS</b> Réfection d'un court de tennis	22 704,00	20%	4 541,00
ESC04083	<b>REININGUE</b> Réfection de la piste de quilles St Gall	6 395,00	20%	1 279,00
ESC04152	<b>RICHWILLER</b> Aménagement d'une aire de jeux - place du Cercle	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04157	<b>SAINTE-CROIX-AUX-MINES</b> Création d'un bike park	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04133	<b>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</b> Aménagement d'un plateau sportif	52 308,00	20%	10 462,00
ESC04132	<b>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</b> Rénovation de deux courts de tennis de plein air	51 424,00	20%	10 285,00
ESA03610	<b>SOCIETE DE QUILLES AVENIR RICHWILLER</b> Rénovation du bâtiment abritant la piste de quilles	12 649,00	20%	2 530,00
ESA03606	<b>SOCIETE HIPPIQUE DE MULHOUSE</b> Réfection des sols des manèges	75 161,00	20%	15 032,00
ESA03607	<b>STE DE TIR GUEBERSCHWIHR</b> Installation d'un nouveau pare-balles au stand de tir	4 138,00	9,67%	400,00
ESA03600	<b>STE DE TIR 1889 COLMAR</b> Remplacement de la butte de tir par un bouclier métallique	35 682,00	20%	7 135,00
ESC04220	<b>STEINBRUNN-LE-BAS</b> Aménagement d'une aire de jeux - rue des Orphelins	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04166	<b>STEINBRUNN-LE-BAS</b> Réfection du terrain de football d'honneur	30 683,00	20%	6 137,00
ESC04189	<b>WECKOLSHEIM</b> Création d'un plateau sportif	59 631,00	20%	11 926,00
ESC04195	<b>WITTENHEIM</b> Construction de deux courts de tennis couverts	228 000,00	20%	45 600,00



ESC04197	<b>WITTENHEIM</b> Mise en place d'un pare ballons aux abords du terrain de football	24 185,00	20%	4 837,00
ESC04225	<b>ZAESSINGUE</b> Aménagement d'un plateau sportif aux abords de la nouvelle école	48 388,00	20%	9 678,00

Total	285 686,00
-------	------------

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 MARS 2010**Restauration, aménagement, construction de locaux divers  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
RAA03718	<b>AAP PROTECTION MILIEU AQUATIQUE MORSCHWILLER LE BAS</b> Aménagement du club-house	22 020,00	20%	4 404,00
RAA03726	<b>ACLS ST MARTIN HABSHEIM</b> Rénovation des façades nord et ouest du foyer	7 576,00	20%	1 515,00
RAC03822	<b>ASPACH-LE-HAUT</b> Installation d'un faux plafond à la salle des fêtes Alex	5 886,00	12%	706,00
RAA03707	<b>ASSOCIATION POUR LA READAPTATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE (ARFP) MULHOUSE</b> Rénovation complète du plancher du gymnase	85 266,00	20%	17 053,00
RAA03703	<b>ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ST MARTIN ENSISHEIM</b> Réfection de la terrasse et des escaliers extérieurs	37 566,00	20%	7 513,00
RAC03828	<b>BERGHOLTZ</b> Transformation d'un bâtiment communal en locaux associatifs	62 220,00	29%	18 040,00
RAC03825	<b>BERNWILLER</b> Travaux complémentaires à la chaufferie bois desservant la salle des fêtes	4 825,00	30%	1 445,00
RAC03794	<b>BILTZHEIM</b> Transformation du dépôt pompiers en Maison des Associations	42 260,00	16%	6 760,00
RAC03808	<b>BOURBACH-LE-HAUT</b> Ravalement des façades du foyer rural	13 129,00	31%	4 070,00
RAC03773	<b>CERNAY</b> Construction de sanitaires au stade de bi-cross	65 880,00	10%	6 588,00
RAA03708	<b>CLUB VOSGIEN SECTION DE SAINTE-CROIX-AUX-MINES</b> Mise en conformité du chalet situé au lieu-dit le Hurry	24 241,00	12,37%	3 000,00
RAC03786	<b>ENSISHEIM</b> Rénovation de la Maison des Sociétés	296 144,00	12%	35 537,00
RAC03812	<b>FRANKEN</b> Mise en conformité électrique des bâtiments école-salle communale et du presbytère	5 955,00	26%	1 550,00

RAC03810	<b>GRIESBACH-AU-VAL</b> Réhabilitation de la salle communale	6 688,00	36%	2 410,00
RAC03780	<b>GUNDOLSHEIM</b> Pose d'une clôture autour du complexe de la salle des fêtes	8 089,00	25%	2 022,00
RAC03709	<b>ILLZACH</b> Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment pour la Maison de l'Emploi - Fil d'Ariane	532 000,00	13%	69 160,00
RAC03708	<b>ILLZACH</b> Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment en Centre Socio-Culturel - Fil d'Ariane	532 000,00	13%	69 160,00
RAA03730	<b>JARDINS FAMILIAUX SCHOFF - PFASTATT</b> Réfection des abords du club-house associatif	9 996,00	20%	1 999,00
RAA03723	<b>JARDINS FAMILIAUX SCHOFF - PFASTATT</b> Adjonction d'un SAS au club-house	3 197,00	20%	639,00
RAC03803	<b>KATZENTHAL</b> Réfection du cercle Saint Nicolas	59 518,00	18%	10 710,00
RAC03811	<b>LABAROCHE</b> Aménagement des locaux de l'ancien périscolaire en salle de réunion	52 400,00	21%	11 005,00
RAC03816	<b>LAUW</b> Réfection des façades de la salle Saint Eloi	10 647,00	15%	1 600,00
RAA03701	<b>MILLENIUM - UNION DES ASSOCIATIONS D'EXPRESSION POLONAISE</b> Rénovation de la maison polonaise Dom Polski - bâtiment associatif	78 398,00	20%	15 680,00
RAC03819	<b>MOOSCH</b> Rénovation de la salle Coutouly	53 086,00	15%	7 963,00
RAC03784	<b>MUNTZENHEIM</b> Rénovation de la salle des fêtes	205 253,00	25%	51 313,00
RAC03820	<b>RANSPACH</b> Création d'une ouverture et remplacement de fenêtres au chalet St Antoine	22 438,00	37%	8 300,00
RAA03711	<b>RETRO-CLUB COLMAR</b> Réfection des locaux, 2ème tranche	11 571,00	17,28%	2 000,00
RAC03792	<b>RICHWILLER</b> Aménagement d'une salle des Arts et Cérémonies	9 414,00	13%	1 224,00
RAC03805	<b>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</b> Réfection de la salle des sociétés	14 990,00	22%	3 298,00
RAC03806	<b>SEWEN</b> Rénovation du refuge communal du Issenbach	6 196,00	36%	2 231,00
RAA03709	<b>SKI CLUB LA RIQUEWIHRIENNE</b> Réfection des sanitaires du chalet situé au Schnepfenried	11 445,00	19,66%	2 250,00

RAC03814	<b>SOULTZMATT</b> Réfection des sanitaires de la salle des fêtes de Soultzmatt	20 439,00	12%	2 453,00
RAA03697	<b>STE DE GYMNASTIQUE ESPERANCE DE MOLLAU ET STORCKENSOHN</b> Mise aux normes de l'installation de gaz de la salle associative	2 239,00	20%	448,00
RAC03774	<b>TURCKHEIM</b> Agrandissement du bâtiment abritant le club-house du FC et la piste de quilles	445 032,00	10%	44 503,00
RAC03797	<b>UFFHEIM</b> Rénovation de la Maison des Associations	9 410,00	32%	3 011,00
RAC03813	<b>WITTENHEIM</b> Construction d'un club-house au stade Pierre de Coubertin	233 325,00	17%	39 665,00

Total	461 225,00
-------	------------